



Assemblée générale régionale du FIQ-SIL et formation d'advocacy III

À la salle du "Cerf Blanc"

1115, boul. de l'Ange Gardien Nord
L'Assomption, QC J5W 1N7



Mercredi le 30 octobre 2019 à 18h00

Ordre du jour de l'assemblée générale régionale



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des prévisions budgétaires 2020 (vote)
3. Présentation du rapport financier de l'année 2018 (vote)
4. Élections au comité exécutif
5. Élections au comité de relève et conseil intermédiaire
6. Levée de l'assemblée

En préambule à l'assemblée générale régionale, il nous fera plaisir de vous accueillir avec un repas (choix du chef) à la salle du Cerf Blanc, dès 17h45. Vous devez vous inscrire en complétant le coupon d'inscription dans ce journal.

Formation Advocacy III : Les ratios sécuritaires. Formation de 1 heure

13h00 et 18h30



Il nous fera plaisir de vous accueillir avec un repas (choix du chef) à la salle du Cerf Blanc, dès 12h30.

Vous devez vous inscrire en complétant le coupon d'inscription dans ce journal.

Le kilométrage sera remboursé aux personnes qui en feront la demande.

Stéphane Gagnon, co-président FIQ-SIL

COUPON D'INSCRIPTION POUR CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE

Prénom : _____
(En lettres moulées)

Nom : _____
(En lettres moulées)

Numéro d'employé : _____

Centre d'activités : _____

Téléphone : _____

Formation Advocacy III : Les ratios sécuritaires.

Diner à 12h30 et Advocacy 13h00 :

Souper à 17h45, AGR et Advocacy 18h30 :

Retournez votre coupon d'inscription par courrier interne ou en personne à l'un de nos bureaux syndicaux **FIQ-SIL**, au local 5E-20 du Centre Hospitalier de Lanaudière, ou au local B0-120 du H Pierre-Le Gardeur

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 2019

OUVRONS-NOUS LES YEUX SUR LA FATIGUE



fiqsante.qc.ca

Thématique de la semaine SST 2019

Dans le secteur de la santé, la fatigue reliée au travail est ressentie par toutes les professionnelles en soins à un moment ou un autre de leur semaine de travail.

La semaine SST 2019 a pour but de sensibiliser les professionnelles en soins aux dangers de la fatigue au travail. Elles doivent être en mesure de la reconnaître, de la comprendre et ainsi d'agir.

Du côté du secteur de la santé, on continue de fermer les yeux sur la fatigue. On s'en accomode depuis toujours comme un mal nécessaire propre à ce secteur, La fatigue y est inhérente et banalisée.

Pourtant, des chercheurs établissent un lien entre la fatigue et des problèmes de santé. Elles y voient un facteur contributif d'erreurs médicales et d'accidents de travail. Une étude rapporte que 38% des infirmières ont signalé des *quasi-erreurs* reliées à la fatigue. La fatigue figure aussi parmi les raisons pour lesquelles 25% des professionnelles en soins pensent à quitter la profession.

Surveillez nos kiosques, avec vos agentes syndicales SST-violence-invalidité, durant le mois d'octobre 2019. Prenez 15 min pour lire le dépliant, vous y trouverez de nombreuses informations et actions à entreprendre.

Allocations lors des déplacements : vigilance !

Avec la récente sectorisation de l'équipe volante en mission, votre syndicat souhaite clarifier les règles applicables à la rémunération lors de vos déplacements afin que vos droits soient respectés par l'Employeur. **L'article 26** des dispositions locales et nationales de la convention collective en vigueur traite des allocations de déplacement.

Plus précisément, c'est le **déplacement à l'extérieur de votre port d'attache**, lors des journées de votre poste uniquement – et non pas lors d'émission de disponibilités additionnelles – qui donne droit à diverses allocations ; temps de déplacement rémunéré, frais d'automobile remboursés, repas remboursés, etc. Par conséquent, les salariées de l'équipe volante sont particulièrement touchées par ces dispositions.

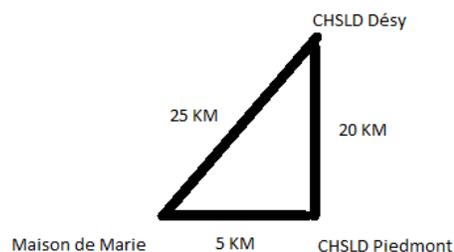
D'une part, dès qu'une salariée exerce des fonctions à **l'extérieur de port d'attache**, elle est considérée comme étant au travail, **durant tout le temps employé pour son déplacement**. Effectivement, cette logique est basée sur des considérations de santé et sécurité au travail de la salariée. Ainsi, son temps consacré à son déplacement est rémunéré. Il est compté dans les heures travaillées de son quart de travail ou s'il est impossible de le condenser à l'intérieur du quart de travail en raison de l'organisation du travail du centre d'activités, ce temps de déplacement doit être rémunéré en temps supplémentaire.

D'autre part, toujours lors de déplacements, les allocations versées pour les frais d'automobile sont calculées à partir du port d'attache de la salariée, ou lors de quart effectué en disponibilité additionnelle, selon le lieu de l'affection. Le kilométrage alors remboursé est basé sur la distance parcourue par la salariée, depuis son port d'attache jusqu'au lieu où elle doit accomplir ses fonctions. Néanmoins, si la salariée doit se rendre depuis son domicile directement au lieu de travail, sans passer par son port d'attache, elle est indemnisée **que pour la distance excédentaire au kilométrage normalement parcouru** entre son domicile et son port d'attache. Attention ! Cette dernière règle ne s'applique **pas** au temps employé pour se rendre sur le lieu du travail lors de déplacement à l'extérieur du port d'attache.

Enfin, lors d'un déplacement, la salariée a droit aux allocations de repas, sur présentation de pièces justificatives, si elle ne peut se rendre à son domicile ou à son port d'attache, **dans un délai raisonnable** pour prendre son repas.

Pour réclamer ces allocations de déplacement, il suffit de remplir le *Formulaire de dépenses de fonction* et de le faire autoriser par sa supérieure. Si un problème se pose, n'hésitez pas à téléphoner à votre syndicat !

Pour mieux comprendre l'application des allocations de déplacement, voici quelques exemples :



Marie est infirmière à l'équipe volante du centre d'activités *EV Nord Hébergement C* et son port d'attache est au CHSLD du Piedmont. Elle habite d'ailleurs à St-Jean-de-Matha, à 5 km de ce centre d'hébergement. Aujourd'hui, pour son quart de travail de soir, elle doit se rendre au CHSLD Désy pour 15h, qui est à 25 km de chez elle. La distance entre le CHSLD du Piedmont et le CHSLD Désy est de 20 km.

Par conséquent, pour le temps qu'elle prend afin se déplacer de chez elle jusqu'au CHSLD Désy, soit environ 40 minutes de transport pour l'aller et le retour, elle est considérée au travail. Puisqu'elle doit absolument être présente au CHSLD Désy de 15h à 22h, ces 40 minutes de transport lui seront rémunérées en temps supplémentaire.

Marie aura également droit au remboursement de son kilométrage pour la distance parcourue entre le CHSLD du Piedmont et le CHSLD Désy, car elle n'a pas besoin de passer par son port d'attache d'abord. Ainsi, le kilométrage remboursé est donc de 20 km.

Finalement, Marie ne peut pas se rendre dans un délai raisonnable à son domicile ou son port d'attache, le CHSLD du Piedmont, pour prendre son repas, elle a alors droit aux allocations de repas, sur présentation des pièces justificatives.

Avis d'élections 2019

Comité exécutif FIQ-SIL Comité de relève et conseil intermédiaire

Il y aura tenue d'élections au Comité exécutif. La période de mise en candidature débute le 16 octobre 2019 et se termine le 30 octobre 2019 à 10h00. S'il y a plus d'une candidature à un poste, le vote au scrutin secret se tiendra par la poste du 31 octobre au 27 novembre 2019 à 12h.

Procédure de mise en candidature :

Chaque candidate à un poste doit faire parvenir sa mise en candidature au comité d'élection au plus tard le 30 octobre 2019 à 10h00, au bureau syndical FIQ-SIL du Centre hospitalier de Lanaudière situé au 1000 boulevard Sainte-Anne, local 5E-20 à Saint-Charles-Borromée, QC J6E 6J2 ou au bureau syndical FIQ-SIL du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur situé au 911 Montée des Pionniers, local B0-120 à Terrebonne, QC J6V 2H2.

Pour être mise en nomination, la membre doit avoir fait parvenir au comité d'élection le formulaire de mise en candidature. Elle doit être appuyée par deux (2) membres du syndicat afin que sa nomination soit valide (vous devez avoir signé votre carte d'adhésion).

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a élection, la candidate qui a posé sa candidature à plus d'un (1) poste, devra choisir le poste pour lequel elle désire être mise en élection. Le 30 octobre 2019, s'il y a plus d'une candidate pour un poste en élection, les noms des personnes ayant soumis leurs candidatures, ainsi que les postes visés seront dévoilés et affichés.

Conformément aux statuts et règlements, pour un poste au comité exécutif en élection, la candidate doit être présente à l'assemblée générale régionale le 30 octobre 2019 afin de faire une présentation orale de sa candidature, d'une durée maximale de cinq (5) minutes. Toutefois, si une candidate ne peut se présenter pour une raison extraordinaire, sa candidature sera retenue ou non suite à une recommandation du comité exécutif à l'assemblée générale régionale. Cette modalité ne s'applique pas pour les postes au comité de relève et au conseil intermédiaire.

Conformément aux statuts et règlements, pour un poste au comité de relève et au conseil intermédiaire en élection,

l'élection se fait par scrutin secret lors de l'assemblée régionale.

LISTE DE POSTES EN ÉLECTION

COMITÉ EXÉCUTIF

- ✓ Postes au comité exécutif- Groupe A (mandat de quatre (4) ans)
 - Un (1) poste de Présidente
 - Deux (2) postes d'agentes syndicales – secteur Nord
 - Un (1) poste d'agente syndicale – secteur Sud
 - Un (1) poste d'agente syndicale SST /violence/invalidité – secteur Nord
 - Un (1) poste vie syndicale et mobilisation – Secteur Sud

- ✓ Poste Vice-Présidente adjointe à la Présidente (Poste nouvellement créé – mandat de deux (2) ans)

AUTRES COMITÉS

- ✓ Comité de relève : 6 postes :
 - Deux (2) postes : représentantes à la condition féminine (femmes)
 - Deux (2) postes : représentantes au comité jeunes (35 ans et moins)
 - Deux (2) postes : représentantes élues parmi les membres

- ✓ Conseil intermédiaire : 30 membres

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec une membre du comité d'élection, au (450) 759-8222 poste 2049 ou au (450) 752-1406.

Le Comité d'élection :

Mme Audrey Bélanger
M. Hubert Joly
Mme Geneviève Boulet
Mme Julie Mongeau
Mme Lyne Olivier
M. Frédéric Forget



Front commun syndical pour dénoncer la surcharge de travail et le temps supplémentaire obligatoire



Les trois syndicats du CISSS de Lanaudière, soit la FIQ, la CSN et l'APTS ont tenu un rassemblement commun au Centre hospitalier de Joliette et un autre à l'hôpital Pierre Le Gardeur, le 17 septembre afin de dénoncer la surcharge de travail et le recours au temps supplémentaire obligatoire. L'objectif de ce front commun est de pousser le CISSS de Lanaudière à mettre fin à cette pratique et à envisager des solutions pour amoindrir la charge de travail du personnel. Cet événement a marqué le début d'une tournée syndicale dans les établissements de la région afin de dénoncer les conditions de travail.

Une manifestation/point de presse a eu lieu le mercredi 17 septembre 2019 sur le site du CHDL et une autre simultanée au HPLG. Une première Alliance Lanaudière CSN-FIQ-APTS, du jamais vu, pour une même cause : la détresse du personnel, l'épuisement, la détérioration de l'état psychologique. On a eu la pire été en fait de TSO et en plan de contingence, les membres ont travaillé souvent en personnel réduit, sous l'équipe de base.

Du 23 mai au 26 août 2019, la FIQ a recensé 789 quarts de travail en Temps Supplémentaire Obligatoire par des professionnelles en soins et ce, uniquement pour le secteur nord de Lanaudière.

La tournée s'est terminée le 23 septembre 2019 au siège social du CISSSL, où M. Daniel Castonguay et M. Clément Comtois ont rencontré les porte-paroles de cette alliance. Une rencontre aura lieu avec eux sous peu, afin d'entreprendre des discussions sur cette réalité que vivent nos membres au quotidien. Il faudra trouver ensemble des pistes de solutions à court terme, moyen et long terme afin de stabiliser les équipes de soins.



Soirées-conférences
par M. Angelo Soares
Professeur au département d'Organisation et ressources humaines - UQAM

8 octobre 2019 au HPLG
Ouverture des portes à 16h30, début à 17h
inscription par courriel : inscriptionapts@hotmail.com

SURCHARGE DE TRAVAIL
DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

APTS Lanaudière & Labo Lanaudière
Syndicat Interprofessionnel FIQ-SIL de Lanaudière



**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE
CALENDRIER DES AFFICHAGES DE POSTES**

AFFICHAGE DE POSTES

1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Numéro d'affichage	Période d'affichage de postes
1	17 septembre au 1 ^{er} octobre 2019 24 septembre au 8 octobre 2019
2	22 octobre au 5 novembre 2019
3	26 novembre au 10 décembre 2019
4	21 janvier au 4 février 2020
5	25 février au 10 mars 2020
6	31 mars au 14 avril 2020
7	5 au 19 mai 2020
8	9 au 23 juin 2020

**DATES DE TOMBÉE
DE L'EXPRESSION DE LA DISPO ET DES
DEMANDES D'EMPLOYÉS**

12 novembre 2019

Pér. 13

1 mars 2020 au 28 mars 2020



Responsable Régionale, secteur Lanaudière
Geneviève Boulet;
Audrey Bélanger;
Amina Taghia.

Un seul message et une responsable
communiquera avec vous.

fondsftq2019@gmail.com

Concours



En tout confort

Imaginez...

La lueur apaisante
d'une bougie.

Un chocolat chaud en
regardant tomber la neige.

Les choses simples de la vie.

Profitez-en!

Obtenez une soumission
d'assurance auto, habitation
ou entreprise et vous pourriez
gagner l'un des trois prix de
5 000 \$
pour aménager un coin
doux chez vous*.

Vous êtes déjà client?
Vous êtes automatiquement inscrit!

Obtenez une soumission
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/concours



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. *Aucun achat requis. Le concours prend fin le 31 décembre 2019. Tirages de trois (3) prix d'une valeur de 5 000 \$ chacun, remis sous forme de chèque. Les tirages auront lieu les 7 octobre 2019, 5 novembre 2019 et le 5 janvier 2020. Les chances de gagner dépendent du nombre de soumissions valides obtenues ainsi que du nombre de polices d'assurance auto, habitation et entreprise en vigueur le dernier jour du mois précédent chaque tirage. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour obtenir leur prix. Détails et règlement complet à lapersonnelle.com/concours.

Élections fédérales 2019

Trousse à outils électorale



Le début de l'automne marque le lancement de la prochaine campagne électorale fédérale. Cette dernière culminera le 21 octobre prochain lors du scrutin qui déterminera la composition de la 43^{ème} législature du Parlement du Canada. Élections fédérales, vous avez dit ? Qu'est-ce que le fédéral a à voir avec mes conditions de travail ? La santé, ce n'est pas le provincial qui s'occupe de ça ? En quoi les valeurs défendues à Ottawa ont un impact sur mon ratio de patients ou sur mon TSO d'avant-hier ? Voilà un petit échantillon de questions qui vous surgissent peut-être en tête.

Pourtant, même s'il est vrai que le domaine de la santé est de juridiction provinciale, cela ne veut pas pour autant dire que les décisions politiques prises à Ottawa n'ont pas d'impact sur le milieu de la santé au Québec. Déjà, budgétairement parlant, le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans la définition de l'éventail des possibilités et la marge de manœuvre du ministère de la Santé du Québec. Ne serait-ce qu'en 2019-2020, le gouvernement fédéral transfèrera plus de 9 milliards de dollars au gouvernement provincial pour la santé ! En contrepartie de ce transfert, le

Québec et les autres provinces s'engagent à respecter les conditions prévues à la Loi canadienne sur la santé concernant notamment la gratuité et l'accessibilité des soins et services de santé.

Le gouvernement fédéral exerce un rôle de gardien quant au caractère public et à la gratuité des soins. C'est un rôle politique qui peut, bien sûr, évoluer en fonction du parti formant le gouvernement. L'ancien ministre de la Santé, Gaétan Barrette, l'avait d'ailleurs appris à ses dépens en 2016 quand la ministre fédérale de la Santé l'avait menacé d'amputer le montant des transferts fédéraux s'il n'interdisait pas la pratique de facturation de frais accessoires par les médecins québécois.

Les décisions prises sur la Colline à Ottawa dans les prochaines années auront certainement un impact sur votre vie quotidienne et professionnelle. C'est pourquoi, tout comme à l'occasion de l'élection provinciale de l'an dernier et à la demande générale des membres de la FIQ et de la FIQP, la FIQ a préparé une trousse à outils électorale pour permettre à l'ensemble de nos membres de mettre la main sur un document pratique permettant de retrouver facilement les valeurs et enjeux importants pour notre organisation, de même que les promesses et engagements des partis sur ces mêmes enjeux.

Vous pouvez télécharger cette trousse à outils électorale qui est disponible en format PDF sur le site de la FIQ au

http://www.fiqsante.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/FIQ_-_Fiches_electorales_-_Version_finale_-_Fr_-_2019-09-26.pdf?download=1



Président régional : Daniel Cyr
Vice-président : Pierre Lavallée
Trésorière : Michèle Desrochers
Secrétaire : Lucie Aucoin

E-mail : info@riirs.org



Sondages - Démarche d'Agrément | 2019

Tous les membres du personnel sont invités à répondre au sondage de mobilisation des employés du réseau de la santé et des services sociaux. Les employés ayant une interaction avec les usagers doivent également remplir le sondage sur la culture de sécurité des usagers. Votre opinion compte!

Les renseignements recueillis dans le cadre du présent sondage sont confidentiels et l'anonymat des répondants sera préservé en tout temps. En répondant aux sondages, les employés consentent à ce qu'Agrément Canada, ses employés et ses sous-contractants accèdent aux renseignements recueillis, et ce, aux seules fins visées par le présent sondage. Les réponses seront acheminées directement à Agrément Canada et compilées dans des rapports sommaires par cet organisme.

Étapes à suivre selon l'accès privilégié

Option 1 –Accès à l'interne (via intranet)

Pour accéder au sondage :

Cliquez sur le bandeau

Vous serez dirigé directement vers les sondages

OU

Cliquez sur le lien situé sur la page d'accueil dans la section « Accès rapide ».

Option 2 –Accès de l'extérieur (via internet)

Pour accéder au sondage :

Rendez-vous sur le site Web du CISSS-Lanaudière:

<http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/>

Allez dans la section « Employés »:

Cliquez sur le lien du sondage sur la mobilisation ET/OU sur la culture de sécurité des usagers.

**BUREAUX
SYNDICAUX FIQ-SIL**
Site web: www.fiqsil.com

**Je parle santé.
J'agis aussi!**

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2

Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406
Fax : 450-752-8335
Courriel : infonord@fiqsil.com

Section Sud - HPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2

Tél. : 450-654-7525, poste 20113
Fax : 450-585-2797
Courriel : infosud@fiqsil.com